

# Conditions de participation

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de participation aux formations<sup>1</sup> proposées par l'AMA à destination de ses demandeurs<sup>2</sup>.

## Article 1 – Inscriptions

Les inscriptions aux formations doivent se faire via le formulaire en ligne disponible sur notre site [www.ama.be](http://www.ama.be). L'inscription est un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation. Par ce seul fait, le demandeur reconnaît également avoir pris connaissance des conditions spécifiques d'inscription qui suivent et les accepter. Après inscription, un mail de confirmation comprenant les informations pratiques sera envoyé à l'adresse indiqué dans le formulaire.

Toutes autres informations nécessaires à l'inscription et au déroulement des formations sont indiquées dans le catalogue de formations.

## Article 2 – Conditions financière

L'inscription à la formation ne sera définitive qu'à la réception du paiement. Il doit avoir lieu au plus tard **5 jours ouvrables avant** le début de la formation. À défaut de paiement, l'AMA se réserve le droit de refuser la participation à la formation à toute personne qui n'a pas satisfait aux conditions de paiement. Nous envoyons une facture à la demande des services.

Les tarifs et modalités de paiement sont indiqués dans le catalogue de formations. Le montant comprend les frais relatifs à la location des salles, à la rémunération des formateurs, à leur frais de déplacement, à l'impression de document et au catering (café, thé, eau, biscuits et le cas échéant sandwiches). Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement) sont en sus.

## Article 3 – Engagement

Une évaluation de la formation sera également réalisée. Le demandeur s'engage à remplir celle-ci ainsi que signer une feuille de présence. L'AMA s'engage à fournir une attestation de présence au terme de la formation.

## Article 4 – Prérequis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le programme de formation. Le demandeur s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

## Article 5 - Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est la propriété de l'AMA et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage autre qu'exclusivement interne, de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon.

---

<sup>1</sup>Formations au sens large, en ce compris les interventions, AMA'tinées...

<sup>2</sup>On entend par demandeurs, les travailleur·ses qui désirent s'inscrire aux formations *avec l'accord préalable de leurs employeurs*.

## Article 6 – Annulations

### *Annulation par le demandeur*

Les annulations doivent obligatoirement nous être communiquées par email. Tout désistement intervenant **plus de 30 jours calendriers** avant la date du début de la formation donne lieu au remboursement total du montant de l'inscription. Ce délai est de **3 jours ouvrables pour les AMA'tinées**.

Passé ces délais, les annulations ne font plus l'objet de remboursement et la totalité du droit d'inscription est due. Cette procédure d'annulation s'applique à toute inscription enregistrée et confirmée, qu'elle ait fait l'objet ou non d'un paiement.

Exception est faite des motifs exceptionnels (maladie, accident, décès) et sur présentation d'une attestation ou d'une pièce justificative.

### *Annulation par l'AMA*

En cas de force majeure ou d'un nombre de participant-es non atteint, l'AMA se réserve le droit d'annuler la tenue d'une formation. Les annulations de notre part font toujours l'objet d'un remboursement intégral. Dans la mesure du possible, l'AMA organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité du·de la participant-e de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, l'AMA proposera une formation équivalente ou remboursera les frais d'inscription au·à la participant-e, à sa demande, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

## Article 7 - Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

## Article 8 - Règlement intérieur

Le·la participant-e s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur du lieu dans lequel se déroule la formation. Il·Elle déclare en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

## Article 9 - Responsabilités

L'AMA exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'AMA serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de la dite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

## Article 10 - Conservation de données et informatiques

L'AMA conserve des données à caractère professionnel à des fins de gestion interne et en vue de transmettre au demandeur des informations sur la formation suivie et de l'informer sur les différentes manifestations susceptibles de l'intéresser dans le cadre de sa vie professionnelle. Le demandeur dispose toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données qu'il peut exercer à [ama@ama.be](mailto:ama@ama.be).